

Le diplôme d'Etat des éducateurs spécialisés (les certifications)

IRTS Aquitaine. Année 2009/2010

Noëlle Ribot, responsable Formation des éducateurs spécialisés
Jacques Berton, co-coordonateur Formation des éducateurs spécialisés

la formation d'éducateur- spécialisé

- Le Décret/ le référentiel
- Les certifications et le diplôme d'Etat

La formation professionnelle d'éducateur spécialisé

- **La formation d'éducateur spécialisé** s'organise à partir du récent arrêté daté du 20 Juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé signé par quatre ministères : justice, travail, relations sociales et solidarité, enseignement supérieur recherche, santé, jeunesse et sports..

(voir les principaux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé)

Le « référentiel professionnel » définit les fonctions et activités du métier :

- « L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en oeuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Son intervention, dans le cadre d'équipes interdisciplinaires, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par les différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel et un territoire...

Référentiel (suite) :

- **...L'éducateur intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, les adultes, familles et groupes sociaux avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie»**

L'enseignement théorique est composé de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé : 450 heures**
- **DF 2 : la conception et conduite de projet éducatif spécialisé (500 heures) se décline en 2 sous-parties :**
 - participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures
 - conception du projet éducatif spécialisé : 200 heures

DF (suite)

- **DF 3 : la communication professionnelle en travail social (250 heures)** se décline en 2 sous-parties :
 - travail en équipe pluridisciplinaire : 125 heures
 - Coordination : 125 heures
- **DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles (250 heures)** se décline en 2 sous parties :
 - implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 heures
 - travail en partenariat et en réseau : 125 heures

Les domaines de compétences et le référentiel de certification

Chaque domaine de formation se décline en domaine de compétences (DC)

Les compétences que l'étudiant acquiert au cours des trois ans de sa formation sont mesurées par des indicateurs de compétences propres à chaque domaine au regard du référentiel de certification

La validation des 4 épreuves de certifications est requise pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Le référentiel de certifications :

- **le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification qui comportent chacun une épreuve organisée par le Rectorat en fin de formation**
- **chaque domaine de certification doit être validé séparément : note d'au moins 10 sur 20 pour les domaines 1, 2, et 4**
- **les domaines de certification 2, 3 et 4 comportent une évaluation en cours de formation**
- **pour valider le domaine de certification 3, chacune des parties doit être validée indépendamment l'une de l'autre**
- **les résultats obtenus en cours de formation sont portés au livret de formation du candidat**

Les certifications organisées par l'IRTS

- Les consignes et critères propres à chaque épreuve de certification organisée en cours de formation, ainsi que les dates de certification, de la communication des résultats et leurs modalités sont présentés aux étudiants et inscrits dans le document qui leur est communiqué en début de chaque année scolaire.
- Pour chacune de ces épreuves, la date, l'heure et le lieu où se déroulera le jury sont confirmés par un courrier adressé nominativement au candidat, un mois avant la date arrêtée pour la certification. Ce courrier tient lieu de convocation.
- Toute absence à caractère involontaire à une épreuve de certification demande à être justifiée par la production d'un document officiel dans les 48 heures qui suivent l'absence à l'examen.

Les certifications organisées par l'IRTS

le DC 2

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
<p><u>Le DC2 :</u> Conception et conduite de projet éducatif spécialisé. 1^{re} partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif.</p>	<p>Epreuve : Etude de situation</p>	<p>Epreuve écrite : à partir d'une situation (3 à 6 pages) fournie au candidat. Le candidat synthétise la compréhension qu'il a de la situation. Il en analyse les différents paramètres au regard de ses connaissances et de sa pratique professionnelle. Il émet des hypothèses lui permettant d'élaborer des propositions.</p>	<p>Epreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation. Coefficient : 1.</p>

Les objectifs et modalités de la certification DC2

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>DC2 Evaluer les capacités d'observation, d'analyse et de restitution des situations éducatives. Evaluer la capacité du candidat à émettre des hypothèses fondées sur ses observations et ses connaissances des publics.</p>	<p>Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives. Participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif</p>	<p>Epreuve écrite d'une durée de 4 heures</p>	<p>1 correcteur (formateur ou professionnel)</p>

- L'épreuve se déroule à l'IRTS dans les conditions classiques d'examens (composition sur table, les sujets sont déterminés au niveau régional par une commission spécifique)
- Convocations, pièce d'identité,
- Copies anonymées, émargement et nombre de copies déposées
- Jury final de relevé de notes avec PV individuel

Certifications organisées par l'IRTS : le DC4

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
<p>DC 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles. 2^e partie : travail en partenariat et en réseau.</p>	<p>Epreuve : travail en partenariat et en réseau.</p>	<p>Epreuve orale s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un dossier sur le travail en partenariat et en réseau ; - les évaluations des sites de stage. <p>Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage.</p> <p>Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.</p>	<p>Epreuve organisée en cours de formation par l'établissement de formation.</p> <p>Oral : coefficient 1. Dossier + évaluations : coefficient 1 (note attribuée avant l'audition du candidat).</p>

Les objectifs et modalités de la certification

DC4

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE	COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	INTERROGATEURS ou correcteurs
<p>Evaluer de manière contradictoire grâce au document élaboré par le candidat et les observations du site de stage le positionnement du candidat au niveau du travail en partenariat et en réseau.</p>	<p>Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé. Développer et transférer ses connaissances professionnelles.</p>	<p>Epreuve orale d'une durée de 30 min.</p>	<p>2 interrogateurs (1 professionnel + 1 formateur) n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique.</p>

- L'épreuve se déroule à l'IRTS dans les conditions classiques des épreuves orales d'examens.
- Convocations, pièce d'identité, émargement
- Jury final de relevé de notes avec PV individuel

Les épreuves terminales du DEES organisées par le Rectorat

- **Domaine de certification 1** : entretien sur les pratiques professionnelles
- **Domaine de certification 2** : présentation et soutenance d'un mémoire
- **Domaine de certification 3** : entretien à partir d'un journal d'étude clinique
- **Domaine de certification 4** : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

La préparation aux certifications

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique

DC 1

- Ateliers « Ecritures professionnelles »
- GAP : journal de bord, 3 rapports de stage, 3 observations cliniques
- Ethique et professionnalisation : PAE
- Groupe d'aide méthodologique : 12 hrs d'aide à l'élaboration du « dossier sur les pratiques professionnelles » en groupe (fiche technique en cours) aux 5ème et 6ème semestres
- Entraînement à l'examen : 1 soutenance blanche en groupe de 4 étudiants au cours du 6ème semestre

L'accompagnement pédagogique du DC2 : 1ère et 2ème parties

- Un accompagnement pédagogique à l'épreuve d' « étude de situation » (1ère partie)
- Un exposé de méthodologie du mémoire (2ème partie) au 2ème semestre (voir fiche technique)
- Cours « Ethique et professionnalisation » : méthodologie et expérimentation de l'intervention socio-éducative (voir dispositif pédagogique/PEA)
- 12 hrs d'atelier-mémoire en groupe de 5 étudiants
- 6 hrs de suivi individuel

L'accompagnement pédagogique du DC3

- Ecrits professionnels en 1ère et 2ème années
- 1 entraînement (oral) à la certification au 2ème semestre (en construction)
- Accompagnement méthodologique (20hrs) en vue de l'élaboration du «Journal d'étude clinique » (voir fiche technique)
- Entraînement à l'épreuve orale au 6ème semestre

L'accompagnement pédagogique du DC 4

- **1ère partie** : un cours de méthodologie et quatre entraînements à la certification, (étude de situation relative aux politiques sociales, cadres juridiques et institutionnels : travail sur table de 4 h) sur l'implication dans les dynamiques partenariales et inter-institutionnelles, avec corrections de 2 h
- **2ème partie** :
 - aide à l'élaboration du dossier (15 pages) sur le travail en partenariat et réseau (voir fiche technique)
 - accompagnement (quant aux évaluations, dans le livret de formation, par les sites de stage (DC4) en vue de soutenir leur présentation à l'oral (réunions de promo spécifiques et suivi de formation)